



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Date de convocation :
7 mars 2024

Date d'affichage :
7 mars 2024

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 26
- ◆ Présents : 18
- ◆ Votants : 24

Etaient présents :

Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS, Adjoints au Maire,

Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Conseillères Municipales déléguées,

Monsieur ESNEE, Madame JAKIC, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Madame TESSON, Monsieur PEIRE, Madame GALTIE, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur ROMERO a donné pouvoir à Madame RODRIGUES
Madame AMBERT a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER
Madame HAFED a donné pouvoir à Madame MATHURINA
Monsieur JANIVEL a donné pouvoir à Madame CABRERA
Madame TOURBEZ a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE
Monsieur LUNAZZI a donné pouvoir à Madame TESSON

Absents excusés :

Madame MARCHANDISE
Monsieur INDIANA

Secrétaires de séance :

Madame DOS RAMOS et Monsieur PEIRE

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE JUMELAGE
LE THILLAY / HÜNFELDEN

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

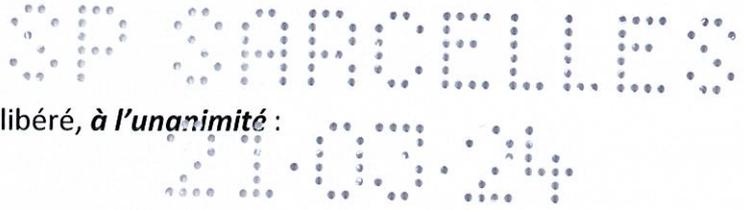
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-1 et L2122-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°01.02.2024 portant sur la démission du 3^{ème} adjoint au Maire, Monsieur Jean Luc JEANNY,

VU la délibération du Conseil Municipal n°33.07.2020 portant sur l'élection de deux membres du conseil municipal au comité de jumelage ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué au Comité de Jumelage Le Thillay / Hünfelden afin de remplacer Monsieur Jean Luc JEANNY ;

CONSIDERANT la candidature de **Madame Amal HAFED** au sein du Comité de Jumelage Le Thillay / Hünfelden ;



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **NOMME Madame Amal HAFED** au sein du Comité de Jumelage Le Thillay / Hünfelden.
- ⇒ **DIT** qu'il sera représenté des membres suivants :
 - Madame DOS RAMOS en qualité de délégué titulaire.
 - Madame Amal HAFED en qualité de membre suppléante.
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer cette délibération et tout document s'y rapportant.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 21 mars 2024
et a été publiée le 22 mars 2024*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*